



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

NOTE D'INFORMATION

**OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION
« ETAT DU SENEGAL 5,5% 2016-2019 »
11 NOVEMBRE 2016**

SOMMAIRE

I.PRESENTATION DE L'OPERATION	3
I.1 Contexte et objet de l'opération	4
I.1.1 Contexte de l'opération	4
I.1.2 Objet de l'opération	4
I.2 Caractéristiques de l'opération.....	4
I.3 Tableau d'amortissement	5
II.PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	6
II.1 Situation économique et financière à fin 2015	7
II.1.1 Secteur réel	7
II.1.2 Finances publiques.....	8
II.1.3 Situation monétaire	9
II.1.4 Echanges extérieurs	9
II.2. Perspectives	9
II.2.1. Evolution de la situation économique et financière.....	9
II.2.2. Politique macroéconomique et réformes structurelles	13
II.3. Notation souveraine du Sénégal	15
II.4. Présentation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	16
II.4.1 Missions.....	16
II.4.2 Organisation des services.....	16
III. ANNEXES	18

I.PRESENTATION DE L'OPERATION

I.1 Contexte et objet de l'opération

I.1.1 Contexte de l'opération

Depuis le début des années 2000, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) interviennent sur les marchés de capitaux de la zone pour lever des ressources comme une réponse à la suppression des avances statutaires par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dans le cadre des changements intervenus dans sa politique monétaire.

Ainsi, le Sénégal intervient sur lesdits marchés depuis 2001 en émettant des obligations et des bons du Trésor par adjudication ou par appel public à l'épargne.

Au titre de l'année 2016, le programme d'emprunts de l'Etat du Sénégal porte sur un montant global de 630 milliards de FCFA, à savoir 90 milliards en bons du Trésor et 540 milliards en obligations du Trésor dont 150 milliards de Sukuk, conformément au calendrier d'émissions indicatif de titres publics.

I.1.2 Objet de l'opération

Les ressources levées sont destinées à couvrir les besoins de trésorerie et à financer des projets d'investissements prévus dans la loi de finances de l'année 2016.

I.2 Caractéristiques de l'opération

Les principales caractéristiques de l'opération se présentent comme suit :

Emetteur	: Etat du Sénégal
Réseau de placement	Tous les établissements de crédits, les organismes financiers régionaux, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT) qui sont participants directs à la plateforme SAGETIL-UMOA.
Dénomination	: OAT TRESSN 5,5% 2016– 2019
Nature de l'opération	: Emprunt obligataire par adjudication
Montant de l'émission	: 40 milliards de FCFA
Valeur nominale	: 10 000 FCFA
Prix d'émission	: multiples
Nombre de titres à émettre	: 4 000 000 obligations
Forme des titres	: Les titres sont dématérialisés, tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central en relation avec la Banque Centrale.
Durée de l'emprunt	: 3 ans in fine
Date de jouissance	: 17 novembre 2016
Taux d'intérêt	: 5,5% l'an
Fiscalité	Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tous impôts pour l'investisseur au Sénégal.

Note d'information : OAT 4-2016 Sénégal 5,5% 2016-2019

- Echéance** : 17 novembre 2019
- Paiement des intérêts et Remboursement du capital** : Les intérêts seront payables annuellement à partir de la date de jouissance des titres.
Le remboursement du capital se fera en une fois en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance (remboursement In Fine).
- Date de souscription** : La date de souscription est prévue le 16 novembre 2016
- Liquidité** : Les obligations seront admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire.
- Garantie** : Etat du Sénégal
- Personnes concernées** : L'émission obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UEMOA ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux.
- Organisation matérielle** : L'Agence UMOA-Titres en relation avec la BCEAO.

I.3 Tableau d'amortissement

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF : OBLIGATIONS DU TRESOR SENEGALAIS 5,5%
2016 - 2019

Période	Encours de début de période	Intérêts annuels	Amortissements	Annuités	Encours fin de période
17/11/2017	40 000 000 000	2 200 000 000	0	2 200 000 000	40 000 000 000
17/11/2018	40 000 000 000	2 200 000 000	0	2 200 000 000	40 000 000 000
17/11/2019	40 000 000 000	2 200 000 000	40 000 000 000	42 200 000 000	0
Total		6 600 000 000	40 000 000 000	46 600 000 000	

II.PRESENTATION DE L'EMETTEUR

II.1 Situation économique et financière à fin 2015

II.1.1. Secteur réel

Après une croissance morose sur la période récente, l'économie sénégalaise s'est inscrite sur une nouvelle trajectoire, suite à la relance qui s'est opérée en 2014. En effet, le contexte de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), avec le démarrage d'importants chantiers initiés par le Gouvernement a contribué à renforcer le cadre économique interne, en dépit d'un environnement mondial encore incertain, dominé par la fluctuation des changes et la faiblesse des cours des matières premières. Ainsi, le raffermissement des investissements publics, notamment, dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie, conjugué à la relance des industries et aux performances remarquables du sous-secteur agricole, ont concouru à relever nettement le taux de croissance du PIB réel estimé à 6,5% au terme de l'année 2015, après 4,3% un an auparavant. Globalement, le regain de dynamisme enregistré traduit la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire, le secteur tertiaire s'étant plutôt inscrit en ralentissement

Dans le secteur primaire, l'activité a affiché une hausse de 18,2% en 2015 contre 2,4% un an auparavant. Ce bond significatif reflète le renforcement de la valeur ajoutée du sous-secteur agricole, en progression de 31,7% en 2015 contre 1,7% en 2014, à la faveur de la saison hivernale particulièrement favorable combinée aux moyens dégagés par l'Etat dans le cadre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). En effet, dans la perspective, notamment, d'atteindre l'autosuffisance en riz et en pomme de terre à l'horizon 2017, d'optimiser la filière arachidière et de développer les filières fruits et légumes ainsi que de diversifier les produits agricoles, le Gouvernement a renforcé son accompagnement en termes de mise à disposition de semences, d'engrais et de matériels agricoles. Le sous-secteur a, par ailleurs, tiré avantage de la réalisation des aménagements hydroagricoles dans les zones du nord et du sud, qui ont permis de renforcer l'exploitation des terres. Globalement, les performances enregistrées dans le sous-secteur agricole sont portées aussi bien par l'agriculture vivrière que celle industrielle estimées respectivement en hausse de 35,4% et 20,9% en 2015.

Dans le secteur secondaire, la consolidation de l'activité s'est poursuivie, particulièrement, à la faveur du bon comportement des sous-secteurs des matériaux de construction, des bâtiments et travaux publics (BTP) et de l'énergie, conjuguée à la relance, notamment, des sous-secteurs de la fabrication de produits chimiques, du raffinage de pétrole, de la transformation de viande et poisson 10 ainsi que de celui de la fabrication de produits alimentaires céréaliers. Ainsi,

Note d'information : OAT 4-2016 Sénégal 5,5% 2016-2019

globalement, le secteur est ressorti en hausse de 7,1 % en 2015, après une progression de 5,3 % l'année précédente.

Pour ce qui est du sous-secteur des matériaux de construction, son dynamisme s'est conforté en 2015, grâce, notamment, au démarrage de la troisième cimenterie du pays conjugué à la bonne tenue des commandes. Ainsi, l'activité a progressé de 13,6 % en 2015 contre 7,4 % en 2014, soit un gain de 6,2 points de pourcentage. La bonne marche du sous-secteur reflète, au-delà de la vigueur de la demande extérieure, la poursuite des activités de construction au niveau national, avec, notamment, la mise en œuvre des travaux de prolongement de la Voie de Dégagement Nord (VDN), l'achèvement de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIDB), l'exécution du projet de pôle urbain initié par le Gouvernement à Diamniadio ainsi que celle du vaste programme public d'habitats sociaux. Le sous-secteur a, par ailleurs, tiré avantage des importants projets immobiliers du secteur privé dans le domaine de l'habitat, de l'hôtellerie et de la construction d'immeubles ou de complexes à vocation de bureaux. Au total, l'activité de construction est ressortie en hausse de 7,0 % en 2015 contre 11,3 % en 2014. La décélération observée, par rapport à 2014, traduit, toutefois, entre autres, la fin du programme Millenium Challenge Account (MCA) qui a permis la réalisation dans les zones du nord et du sud, d'importants projets routiers et d'aménagements hydro-agricoles.

Concernant le secteur tertiaire, l'activité a poursuivi sa décélération consécutivement à l'année 2014, reflétant, notamment, le ralentissement des activités commerciales et des activités immobilières combiné à la contraction des services d'hébergement et de restauration. Ainsi, elle est estimée en progression de 3,8 % contre 4,1 % en 2014 (contre +4,8% en 2013).

La relance de l'activité économique s'est, par ailleurs, opérée dans un contexte de maîtrise des prix intérieurs, sous l'effet de la baisse des cours des principaux produits sur le marché international. Ainsi, l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'est établie à 0,1% contre -1,1% en 2014.

II.1.2 Finances publiques

Au titre des finances publiques, l'exécution budgétaire en 2015 a été caractérisée par la bonne tenue des agrégats budgétaires confortant ainsi le rythme de réduction du déficit budgétaire observé depuis 2012. En effet, le solde budgétaire a enregistré un recul de 0,3 point de pourcentage, passant de 384 milliards (5,1% du PIB) en 2014 à 387 milliards (soit 4,8% du PIB) en 2015. Cette amélioration est le résultat, d'une part, de la mobilisation satisfaisante des ressources à la faveur d'un environnement économique favorable associé aux stratégies

Note d'information : OAT 4-2016 Sénégal 5,5% 2016-2019

déclinées par les régies (renforcement du contrôle fiscal 4 et du suivi des prises en charge), et d'autre part, de la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement.

II.1.3. Situation monétaire

Enfin, au titre de la situation monétaire, il est attendu en 2016 une augmentation de 43,5 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 8,1% et une expansion de la masse monétaire de 7,1%. Ainsi, le taux de financement bancaire de l'économie devrait se situer à 33,7%, soit un recul de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2015.

II.1.4. Echanges extérieurs

Quant aux échanges avec le reste du monde, ils devraient être marqués par une atténuation du déficit du compte des transactions courantes (553,5 milliards en 2016 contre 570,3 milliards en 2015) conjuguée à une détérioration du compte de capital et d'opérations financières. Globalement, le solde de la balance des paiements devrait ressortir en excédent de 43,5 milliards, soit une dégradation de 111,4 milliards par rapport à 2015.

Le déficit du compte courant est projeté à 553,5 milliards en 2016, contre 570,3 milliards en 2015, traduisant, ainsi, une amélioration de 16,8 milliards imputable principalement aux transferts courants. Rapporté au PIB, le déficit courant ressortirait à 6,3% du PIB contre 7,1% du PIB en 2015.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières dégagerait un excédent de 597 milliards en 2016, contre 725,2 milliards en 2015, soit une détérioration de 128,2 milliards, attribuable, essentiellement, au compte d'opérations financières (-130,2 milliards). En effet, l'excédent du compte des opérations financières s'établirait à 386,9 milliards en 2016, contre 517,1 milliards en 2015, sous l'effet des capitaux privés. L'excédent du compte de capital devrait, pour sa part, s'améliorer de 2 milliards pour ressortir à 210,1 milliards en 2016

II.2. Perspectives

II.2.1. Evolution de la situation économique et financière

Au regard des mesures de redressement et d'accélération des réformes et des projets phares, le taux de croissance du PIB réel est attendu à 6,6% en 2016 contre une estimation de 6,5% en 2015. Ce regain d'activité serait porté principalement par les secteurs primaire et secondaire et, dans une moindre mesure, le secteur tertiaire.

Secteur réel

Dans le secteur primaire, l'activité devrait se conforter, sous l'effet, notamment, de la consolidation de la croissance dans le sous-secteur agricole. Elle est, ainsi, projetée en hausse de 9,0% en 2016 contre 18,2% en 2015.

Dans le secteur secondaire, la poursuite de l'exécution des projets phares du PSE conjuguée à la consolidation de la relance des grandes industries devraient être bénéfiques à l'activité. Celle-ci est, ainsi, prévue en hausse de 9,1 % en 2016 contre 7,1% en 2015. Ce regain de dynamisme serait porté, notamment, par la vigueur des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics (BTP), des matériaux de construction, du raffinage de pétrole, de l'énergie et des produits chimiques conjuguée à la relance attendue dans les activités extractives et les industries alimentaires.

S'agissant du secteur tertiaire, l'activité devrait s'améliorer avec une progression attendue à 5,3 % après un timide accroissement de 3,8 % en 2015. Ce regain reflèterait, principalement, la vigueur des activités de commerce, de transport, de services financiers et des activités immobilières combinée à la reprise dans les services d'hébergement et de restauration

En 2016, la consommation finale est projetée en hausse de 4,6% contre une progression de 4,9% en 2015. Elle devrait représenter 90,7% du PIB en 2016 contre 93,2 % en 2015, reflétant, ainsi, un raffermissement du taux d'épargne intérieure qui devrait passer de 6,8 % en 2015 à 9,3% en 2016. L'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe (FBCF)**, devrait, pour sa part, croître au rythme de 7,7 % contre 6,1 % en 2015. L'investissement public prévu en hausse de 7,6 %, tirerait avantage de la mise en œuvre des importants projets prévus dans le PSE. L'investissement privé devrait, également, être dynamique, à la faveur du contexte interne favorable marqué, notamment, par la volonté du Gouvernement à associer, de manière effective, le secteur privé à l'exécution du PSE. Ainsi, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est projeté à 25,9 % en 2016 contre une estimation de 25,8 % en 2015. Au total, la demande intérieure devrait se conforter en termes réels de 6,6% en 2016 contre 6,9 % en 2015. S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont attendues respectivement en hausse de 7,9% et 8,4% en 2016 (contre 12% et 12,7% en 2015) en termes réels.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,0 % en 2016 contre une estimation de 0,0 % en 2015. L'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), serait, pour sa part, maintenue en deçà du seuil communautaire de 3%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Perspectives budgétaires en 2016

La gestion budgétaire de 2016 s'appuiera, essentiellement, sur les orientations déclinées dans le programme économique et financier lesquelles visent, notamment, le renforcement de la gestion des finances publiques et la maîtrise du déficit budgétaire. Elle sera, par ailleurs, axée sur les priorités du PSE ; à cet effet, la rationalisation des dépenses de fonctionnement sera poursuivie pour créer assez d'espace budgétaire afin de prendre en charge de manière effective le financement des projets d'investissement. Globalement, le déficit budgétaire (dons compris) attendu à 372,4 milliards devrait passer de 4,8% du PIB en 2015 à 4,2% du PIB 2016, soit une réduction de 0,6 point de PIB.

Les ressources totales de l'État, projetées en hausse de 7,4%, devraient passer de 2026,3 milliards en 2015 à 2176 milliards en 2016. Elles sont réparties en recettes budgétaires pour 1892 milliards, en ressources du FSE pour 45 milliards et en dons pour un montant de 239 milliards.

Les dépenses totales et prêts nets sont projetées à 2548,4 milliards en 2016 contre une réalisation de 2411,5 milliards en 2015, soit un accroissement de 5,7%. La programmation des dépenses s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement conjuguée à la mise en œuvre des programmes d'investissement dans le cadre du PSE.

Le financement du déficit budgétaire au titre de l'année 2016, projeté à 372 milliards, est pris en charge à travers un financement extérieur net de 351,4 milliards et un financement intérieur net de 20,7 milliards.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier en 2015, la rationalisation des dépenses de consommation publique a constitué un axe majeur au titre du processus de renforcement de la gestion budgétaire. L'objectif visé est de dégager des marges budgétaires dans le fonctionnement au bénéfice de l'investissement dans les infrastructures et le capital humain. A cet effet, des avancées notables ont été enregistrées en termes de maîtrise de la masse salariale, les dépenses de fonctionnement ainsi que dans la prise en compte des charges courantes intégrées dans l'investissement. Concernant la masse salariale, la stratégie de rationalisation s'est traduite par une maîtrise de l'exécution à hauteur de 526 milliards, soit dans la limite retenue dans le cadrage. Ces résultats ont été obtenus grâce, notamment, au : (i) renforcement du dispositif de contrôle des indemnités pour travaux supplémentaires et sur les heures supplémentaires et ; (ii) plafonnement de l'intégration des corps émergents dans la fonction publique. S'agissant des charges de fonctionnement, elles sont marquées en 2015 par le repli des dépenses en fournitures et entretien. Cette marge a pu être réalisée grâce aux mesures d'économie engagées à travers, en particulier: (i) la résiliation progressive des logements conventionnés ;(ii) la réduction de la facture de téléphone de l'Administration et ; (iii) la réduction des dotations consacrées aux dépenses non prioritaires (cérémonies, conférences etc.). Par ailleurs, en plus de ces actions, l'État a engagé un ensemble de réformes à travers : (i) l'institutionnalisation de la réserve de précaution et son élargissement aux dépenses de fonctionnement ; (ii) la limitation de la part des dépenses de fonctionnement incluses dans les projets d'investissement ; (iii) la suppression des projets dits d'appui institutionnel dont le caractère indispensable n'est pas démontré et ; (iv) l'extension progressive de la signature de contrats de performance avec les agences d'exécution.

Prévisions de la balance des paiements pour l'année 2016

En 2016, la situation des échanges avec le reste du monde devrait être marquée par une amélioration du déficit du compte des transactions courantes (553,5 milliards en 2016 contre 570,3 milliards en 2015) conjuguée à une détérioration du compte de capital et d'opérations financières. Globalement, le solde de la balance des paiements devrait ressortir en excédent de 43,5 milliards, soit une dégradation de 111,4 milliards par rapport à 2015.

Le déficit du compte courant est projeté à 553,5 milliards en 2016, contre 570,3 milliards en 2015, traduisant, ainsi, une amélioration de 16,8 milliards imputable principalement aux

Note d'information : OAT 4-2016 Sénégal 5,5% 2016-2019

transferts courants. Rapporté au PIB, le déficit courant ressortirait à 6,3% du PIB contre 7,1% du PIB en 2015.

Le solde du compte de capital et d'opérations financières dégagerait un excédent de 597 milliards en 2016, contre 725,2 milliards en 2015, soit une détérioration de 128,2 milliards, attribuable, essentiellement, au compte d'opérations financières (-130,2 milliards). En effet, l'excédent du compte des opérations financières s'établirait à 386,9 milliards en 2016, contre 517,1 milliards en 2015, sous l'effet des capitaux privés. L'excédent du compte de capital devrait, pour sa part, s'améliorer de 2 milliards pour ressortir à 210,1 milliards en 2016.

Perspectives d'évolution de la situation monétaire en 2016

La situation monétaire devrait être marquée, en 2016, par une augmentation de 43,5 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 8,1% et une expansion de la masse monétaire de 7,1%.

II.2.2. Politique macroéconomique et réformes structurelles

Pour accéder à l'émergence économique avec une société solidaire dans un État de droit, le Sénégal doit, outre l'accélération de la croissance, relever un certain nombre de défis concernant notamment : l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'environnement des affaires, la bonne gouvernance et l'assainissement des finances publiques. Pour accélérer sa marche vers l'émergence, le Gouvernement a adopté un nouveau modèle de développement à travers une stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent, qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur les moyen et long termes. Conformément aux orientations déclinées dans le PSE, le Gouvernement mettra en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

S'agissant du **secteur primaire**, la faiblesse de la croissance dans ce secteur est expliquée en partie par les niveaux insuffisants de productivité, liés notamment au déficit des infrastructures de soutien à la production, aux difficultés d'accès aux facteurs de production (eau, intrants de qualité), à la vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques, à la faible structuration des chaînes de valeur agro-pastorales, aux problèmes d'accès au foncier et aux financements. Les actions et initiatives à entreprendre sont déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui s'appuie sur la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). L'objectif global est d'augmenter la production et la productivité aux niveaux de tous les sous-secteurs, dans une

Note d'information : OAT 4-2016 Sénégal 5,5% 2016-2019

perspective de renforcement de la sécurité alimentaire, de relance de la croissance économique et de réduction significative de la pauvreté, notamment en zones rurales.

Concernant le **secteur secondaire**, le Gouvernement ambitionne de « booster » la production industrielle grâce à une amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de l'énergie dont les difficultés continuent de peser sur les performances de toutes les composantes de l'économie nationale.

Au niveau du **secteur tertiaire**, pour le renforcement des activités et l'amélioration de la production et de la productivité des différents sous-secteurs du tertiaire, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts, notamment dans les domaines des télécommunications, des transports, du commerce et du tourisme à travers la mise en œuvre de politiques et de stratégies adéquates.

Sur le plan de la **gestion budgétaire**, le Gouvernement entend poursuivre les efforts ainsi que les mesures visant la réduction du déficit budgétaire afin de préserver la stabilité du cadre macroéconomique. La politique budgétaire s'appuiera sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement au profit des investissements prioritaires du PSE. Le PSE suppose un fort accroissement de l'investissement public et de son efficacité. En conséquence, des efforts substantiels de mobilisation des recettes, de renforcement de l'efficacité de l'investissement et de poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement seront fournis. Pour accroître sensiblement les recettes budgétaires, d'importantes mesures d'administration fiscale et de politique fiscale seront entreprises. La mise en œuvre du PSE suppose une réduction substantielle du ratio des dépenses courantes au PIB. Ainsi, les actions visant la réduction du train de vie de l'Etat seront poursuivies et élargies dans différents domaines (fournitures diverses, factures téléphoniques, logements de fonction, etc.). L'évolution de la masse salariale sera limitée par un gel des recrutements au-delà des remplacements et le recours aux heures supplémentaires sera fortement réduit. Dans le domaine de la gestion de la commande publique, un processus de révision du code des marchés publics est engagé dans le souci de concilier l'exigence de transparence et la célérité, pour une plus grande efficacité de la dépense publique.

Pour améliorer la **transparence budgétaire**, la culture de la gestion axée sur les résultats sera internalisée à tous les niveaux de l'Administration publique, à travers la mise en place de structures de planification et de suivi-évaluation dédiées et le renforcement des capacités des personnels. Ainsi, les capacités de l'administration en matière de formulation de politiques publiques, de programmation budgétaire, de pilotage et de suivi-évaluation seront renforcées.

L'Etat mettra en place des mécanismes innovants dans la recherche de partenariats stratégiques pour le financement de ses investissements à fort intensité de capital avec le recours à l'expertise qualifiée pour l'accompagnement dans les projets complexes, la structuration de financements PPP et la réalisation d'études stratégiques.

La gestion de la dette à moyen terme continuera à viser principalement la réduction des vulnérabilités de la dette liées aussi bien à sa structure qu'aux coûts. L'exécution d'une politique prudente en matière d'endettement constituera un des principaux instruments pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique qui est axée sur le maintien de la dette publique.

Le Gouvernement a récemment signé un autre programme avec le FMI à la fin de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Ce programme vise à maintenir les résultats acquis à travers la mise en œuvre de l'ISPE, notamment en matière de gouvernance des finances publiques afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et d'améliorer l'environnement des affaires. L'exécution d'une politique prudente en matière d'exécution budgétaire et d'endettement constituera le principal instrument pour l'instauration et la préservation de la stabilité macroéconomique, qui est axée sur le maintien d'une inflation faible et la viabilité de la dette publique.

II.3. Notation souveraine du Sénégal

Le Sénégal fait l'objet d'une double notation par les Agences Standard and Poor's (S&P) et Moody's. Le 15 juin 2016, Standard and Poor's (S&P) a confirmé les notes à long terme «B+» et à court terme « B » de la dette en devises et en monnaie locale, avec une perspective stable qui traduit l'hypothèse selon laquelle, au cours des douze prochains mois, les investissements prévus afin de favoriser la croissance, mais aussi la poursuite de l'amélioration des déficits budgétaire et courant se concrétiseront.

Quant à l'Agence Moody's, elle a maintenu, à la suite de sa mission de revue conclue le 07 novembre 2014, la note « B1 » en passant de la perspective « stable » à la perspective «positive ». Elle a réaffirmée cette note lors de sa dernière mission en octobre 2015.

Il est à noter qu'à ce jour, le Sénégal n'a connu aucun défaut dans le paiement de sa dette.

II.4. Présentation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

Au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la mise en œuvre de la politique économique et financière définie par le Gouvernement, la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est l'administration compétente pour, notamment, la mise en œuvre, la comptabilisation de l'opération et le suivi du service financier de l'emprunt (planification et mise en paiement des sommes échues).

II.4.1. Missions

La DGCPT, organisée par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, est chargée de :

- l'élaboration, en collaboration avec les départements ministériels et les services concernés, des règles et des procédures relatives aux opérations sur deniers publics (règles de comptabilité publique) ;
- l'exécution de toutes opérations de trésorerie et de la gestion de la dette publique, notamment :
 - des opérations d'émission de titres publics (bons et obligations du Trésor) sur les marchés de capitaux ;
 - du suivi et du remboursement de la dette publique ;
 - de la réalisation de l'équilibre permanent de la trésorerie.
- l'exécution de toutes opérations de recettes et de dépenses du budget général, des budgets annexes, des comptes spéciaux du Trésor et des budgets des collectivités locales ;
- la tenue de la comptabilité de l'Etat et de la production des comptes publics (Comptes de gestion et Compte général de l'Administration des Finances

II.4.2. Organisation des services

La DGCPT, placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un Coordonnateur, comprend un certain nombre de services qu'on peut grouper en deux (2) grandes catégories :

- des services d'administration et de conception qui comprennent, en dehors des services rattachés et services propres (Division des Etudes économiques et des Statistiques, Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor et Centre informatique) :

- la Direction de l'Administration et du Personnel
- la Direction de l'Informatique
- la Direction de la Comptabilité Publique ;
- la Direction du Secteur Parapublic ;
- la Direction du Contrôle Interne ;
- la Direction de la Dette Publique.
- La Direction du Secteur public local

- et des services opérationnels impliqués dans l'exécution des opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie ainsi que dans la production des états de synthèse sont les postes comptables supérieurs ci-dessous :

- la Trésorerie générale ;
- la Trésorerie Paierie pour l'Etranger
- la Paierie générale du Trésor
- L'Agence comptable des Grands Projets;
- la Recette générale du Trésor ;
- les Trésoreries paieries régionales

A ces postes comptables sont rattachés des postes comptables subordonnés que sont :

- les perceptions ;
- les recettes perceptions municipales ;

Ce dispositif permet de mailler le territoire et d'exécuter les opérations de l'Etat au niveau le plus fin de l'organisation administrative tout en rendant possible la centralisation et l'agrégation des données financières aux fins de production de comptes exhaustifs.

III. ANNEXES

Note d'information : OAT 4-2016 Sénégal 5,5% 2016-2019

ANNEXE 1: TABLEAU DES OPERATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Tableau 1 : TOFE 2011 - 2016
base Manuel SFP 1986

<i>période</i>	2011	2012	2013	2014	2015 Proj	2016 Proj
1. Total recettes et dons	1525,6	1670,3	1659,0	1927,0	2003,5	2141,0
1.1 Recettes budgétaires et FSE	1375,6	1464,0	1471,4	1673,5	1763,5	1879,0
- Recettes budgétaires (y c Mittal et hors Fse)	1336,4	1423,0	1433,0	1623,7	1711,5	1834,0
<i>pm. Recettes budg (hors Mittal et Fse)</i>			1433,0	1574,7	1686,5	1834,0
Recettes fiscales	1286,9	1352,0	1342,8	1482,5	1595,0	1721,0
Recettes non fiscales (yc Mittal)	49,5	71,0	90,2	141,2	116,5	113,0
<i>dont Mittal</i>				49,0	25,0	0,0
- FSE	39,2	41,0	38,4	49,8	52,0	45,0
1.2 Dons	150,0	206,3	187,5	253,5	240,0	262,0
Budgétaires	37,5	52,0	19,8	40,3	40,0	58,0
En capital	112,5	154,3	167,7	213,2	200,0	204,0
2. Dépenses totales et prêts (net)	1980,2	2090,0	2059,0	2318,7	2392,8	2514,0
2.1 Dépenses courantes	1233,4	1257,0	1262,8	1409,3	1416,8	1468,6
Traitements et salaires	427,5	461,5	464,7	485,4	526,0	538,2
<i>ratio salaires / recettes fiscales</i>				33%	33,0%	31,3%
Intérêts sur la dette publique	104,0	108,0	113,2	131,0	150,8	164,6
Extérieure	62,0	52,0	55,4	62,7	76,8	85,9
Intérieure	42,0	56,0	57,8	68,3	74,0	78,8
Autres dépenses courantes	701,9	687,5	684,9	792,9	740,0	765,8
Fournitures, entretien et autres	355,9	320,5	313,6	443,0	375,0	376,1
Transferts et subventions	335,0	355,0	336,2	349,9	341,0	369,7
<i>dont subv SENELEC par FSE</i>					27,0	20,0
<i>dont subv. SAR (marge soutien et gaz butane)</i>	15,0	13,0	16,0		13,0	15,0
Dépenses courantes FSE			35		24	20
2.2 Dépenses en capital	718,4	813,7	801,3	899,1	976,0	1045,4
Financement intérieur et sur prêts non concess	474,9	491,5	477,3	508,3	571,0	611,0
Financement extérieur	243,5	322,2	324,0	390,9	405,0	434,4
2.3 Prêts nets	28,4	19,3	-5,1	10,3	0,0	0,0
Prêts rétrocédés	35,9	37,3	10,4	10,7	10,0	10,0
Remboursement des prêts rétrocédés	-7,5	-18,0	-15,5	-0,4	-10,0	-10,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	0,0					
Solde Global de l'Administration Centrale	-454,6	-419,7	-400,0	-391,7	-389,3	-373,0
Entités non financières du secteur public						
Revenues			338,3			
Depenses			338,7			
Solde Global des entités non fin. du secteur public	0,0	0,0	-0,4	4,6	0,0	0,0
4. Ajustments base caisse	0,0	0,0	0,0	3,1	0,0	0,0
Variations des arriérés (réd.=)			0,0			
Autres (fonds en route)			0,2	3,1		
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entités)	-454,6	-419,7	-400,4	-384,0	-389,3	-373,0
Solde global dons non compris (-)	-604,6	-626,0	-587,9	-637,5	-629,3	-635,0

Note d'information : OAT 4-2016 Sénégal 5,5% 2016-2019

TOFE (suite1)

(en milliards sauf indication contraire)	2011	2012	2013	2014	2015 Proj	2016 Proj
6. Financement	454,6	419,7	400,4	384,0	389,3	373,0
7. Financement extérieur	421,6	470,5	151,0	459,9	445,5	423,0
Tirages hors titres publics	175,0	322,9	219,9	205,1	279,0	287,0
<i>Trésorerie</i>	39,8	117,9	53,2	19,7	68,0	73,0
<i>dont tirage trésorerie France (AFD)</i>						
<i>Prêts projets</i>	135,2	205,0	166,7	185,4	211,0	214,0
Amortissement	-175,4	-84,0	-80,0	-65,2	-73,5	-67,0
<i>dont remboursement crédit suisse</i>						
<i>dont FMI</i>						
Assistance PPTTE (intérêts et amortissements)	13,2	21,0	17,3	16,0		
Emissions Bons Trésor, obligations, Banques	184,4	210,6	-6,3	-20,9	240,0	147,0
<i>dont Bons du Trésor</i>	81,8	66,4	-24,2	-62,1		
<i>dont emprunt obligataire</i>	72,6	144,2	17,9	-21,6		
<i>dont Autres emprunts (APE)</i>	30,0		0,0	62,9		
Sukuk						
Emprunts non concessionnels	224,4	0,0	0,0	250,0	0,0	56,0
8 Financement intérieur (I.+II.)	33,0	-50,8	250,7	-76,5	-56,2	-50,0
I. Financement Bancaire (A+B+C)	12,0	-195,3	162,7	86,9	-56,2	-50,0
A. BCEAO (1+2+3)		-158,9	31,2	-168,8	19,7	-42,5
1. Concours		-19,2	-16,6	-25,9	-32,3	-37,8
Avances statutaire		-8,4	0,0	0,0		0,0
Titres d'Etat				0,0		
Variation net FMI et contrepart SDR			-11,4	-20,6	-27,0	-32,4
<i>Contrepart of SDR</i>		0,0				-12,4
<i>Variation net FMI</i>		5,2				-20,0
Dépôt Kowéïtien		5,4	-5,2	-5,3	-5,3	-5,4
2. Dépôts		-137,9	48,5	-142,9	52,0	-4,7
3. Encaisse du Trésor		-1,8	-0,7	0,0	0,0	0,0
B. Banques commerciales		-38,4	130,8	255,7	-75,9	-7,5
1. Concours		-47,3	128,6	209,5	-75,9	-7,5
dont Titres Publics nets ()		-47,1	68,6		-39,0	15,0
Titres d'Etat ()						
Bons du Trésor par adjudication		-32,9	-23,2	8,3		
Bons du Trésor hors adjudication		-18,0	10,0	-2,3		
Bons du Trésor en compte de dépôt		0,0	0,0	0,0		
Emprunt obligataire par adjudication		12,9	50,7	-22,3		
Emprunt obligataire par APE		-9,1	31,0	37,0		
Dettes bancaires directes net ()		-0,2	60,0	188,8	-36,9	-22,5
<i>Autres dettes bancaires</i>			0,0			-22,5
<i>Banque AtlantiqueOA</i>				88,8	-17,9	
<i>Financement par sukuk</i>				100	-15,7	0,0
<i>BIS</i>					-3,3	
2. Dépôts et obligations cautionnées		8,9	2,2	46,2	0,0	0,0
dont dépôts						
C. Institutions financières non-bancaires						
Dépôts aux Centres de Chèques Postaux		2,0	0,7	0,0	0,0	0,0
II. Financement non-bancaire	21,0	144,5	87,9	-163,4	0,0	0,0
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire		0,0	-0,6	3,0	0,0	0,0
Ressources privatisations & actifs		39,5	11,4	0,0	0,0	0,0
Arriérés extra-budgétaires	21,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Correspondants		36,0	112,6	-110,2	0,0	0,0
Règlements chèques en instances comptes dépôts						
Autres 5/	0,0	85,0	-35,5	-56,2		0,0
Régularisation (dégonflement sur les comptes de dépôt)						
Régularisation des dépenses extrab, dettes agences et compte de dépôt		-16,0	0,0	0,0		
Erreurs et omissions	0,0	-0,1	-1,3	0,6	0	0
9. Ecart de financement	0	0	0	0,0	0,0	0,0

**ANNEXE 2: ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE
L'AGENCE UMOA-TITRES**

BENIN

COTONOU

Avenue Jean-Paul II

BP: 325 RP

Téléphone: (229) 31-24 66 – 31 37 82

Telex: 5211 BCEAO COTONOU

Telefax: (229) 31 24 65

NIGER

NIAMEY

Rue de l'Uranium

BP: 487

Téléphone: (227)72 33 30 – 72 33 40

Telex: BCEAO 5218 NI

Telefax: (227) 73 47 43

BURKINA

OUAGADOUGOU

Avenue Gamal Abdel Nasser

BP: 356

Téléphone: (226) 50 30 60 15 – 50 30 60 16 – 50 30 60 17

Telex: BCEAO 5205 BF

Telefax: (226) 50 31 01 22

SENEGAL

DAKAR

Boulevard du General de Gaulle x Angle Triangle Sud

BP: 3159

Téléphone: (221) 889 45 45 – 823 53 84

Telex: 21839 BCEAO SG

Telefax: (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue
Delafosse

BP: 1769 ABIDJAN 01

Téléphone : (225) 20 20 84 00 – 20 20 85 00

Telex: BC ABJ CI 23474 – 23761 – 22601

Telefax: (225) 20 22 28 52 – 20 22 00 40

TOGO

LOME

Rue Abdoulaye FADIGA

BP: 120

Téléphone: (228) 221 53 84

Telex: 5216 BCEAO TO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

BAMAKO

Boulevard du 22 octobre 1946

BP: 206

Téléphone: (223) 222 25 41 – 222 54 06

Telex: BCEAO 2574 MJ

Telefax: (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

BP: 38

Téléphone: (245) 21 55 48 – 21 41 7 – 21 14 82

Telex: 289 BCGB1

Telefax: (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse: Avenue Abdoulaye FADIGA

BP: 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX: (221) 33 839 45 57

Tél.: (221) 33 839 08 14

E-mail: adjudications@umoa titres.org

Contact: Mme Nasrine CHOBLI, Responsable des relations avec les investisseurs et de la promotion